

PROCES VERBAL DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Décembre 2009

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2009, s'est réuni le 7 décembre 2009, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire.

Présents : Monsieur Claude VIAL (Maire) – Madame Corinne BARBASSO-BRUAS – Monsieur Paul ROCHEFORT- Madame Florence RODET-CURTY - Monsieur Michel DUPREZ - Madame Annie LEGROS - (Adjoints) - Madame Marie-Claude FEHREMBACH - Monsieur Serge OLLAGNIER – Madame Hélène HUGUES - Monsieur Bruno LAURENT – Madame Laurence FLANDIN – Monsieur Jacques TOUILLON - Monsieur Bruno METRAL – Madame Pascale PERRIN - Madame Marie-Laure RUE – Monsieur Jean-Christophe LOUBIERE - Madame Renée OECHSLIN - Monsieur Pierre-édouard GUYOT D'ASNIERES DE SALINS– Madame Marguerite EXBRAYAT - Madame Jocelyne VIAL- Monsieur Gérard ALLAIS – Monsieur Etienne FRISO- Monsieur Patrick BERNELIN.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Joseph MARTIN à Madame Corinne BARBASSO-BRUAS
Monsieur Maurice GUERRIERI à Madame Florence RODET-CURTY
Madame Anne GAVOILLE à Marie-Claude FEHREMBACH

Absente : Madame Agnès ESPINOUX

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 26

Secrétaire de séance : Madame Hélène HUGUES

Affichage du compte-rendu sommaire : 14 décembre 2009

.....

LE CONSEIL MUNICIPAL remercie Monsieur François PILLET du SIGERLy de sa présentation des résultats de l'Audit Energétique Global réalisé pendant l'été 2009.

Michel DUPREZ tient un exemplaire de ce document à la disposition des membres du Conseil.

A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2009 et **DESIGNE** Hélène HUGUES en qualité de secrétaire de séance.

Claude VIAL **rend compte des décisions** qu'il a prises dans le cadre des compétences que lui a déléguées le Conseil Municipal, en application des articles L 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision 2009-10 du 23 Novembre : un emprunt de 150 000 € est contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour financer une partie de l'achat à la SAFER de la propriété THOLLET.
- Décision 2009-11 du 23 Novembre 2009 : autorisation à défendre la commune dans l'action intentée par Monsieur Jean-Claude GEOFFRAY en vue de l'annulation du permis de construire accordé à la société de l'Homme à l'Habitat pour la construction de 64 logements au Clos du Vieux Moulin, et à désigner pour la défendre Maître Serge DEYGAS.

1. Décisions budgétaires modificatives

Rapporteur : Paul ROCHEFORT, Adjoint au Maire, chargé des finances

Paul ROCHEFORT présente en détail les modifications budgétaires à partir d'un document synthétique distribué aux membres du conseil municipal et reproduit ci-dessous :

Fonctionnement			
Dépenses	€	recettes	€
66111 intérêts emprunt	-13 000,00	remboursement maladie assurance	10 900,00
ajustement achats	-22 500,00		
subvention Gd Lyon Habitat- Flachères	6 650,00		
ajustement charges de personnel départ Correia	3 000,00		
ajustement subvention assoc(Cté Social-défibrateurs)	1 250,00		
virement section investissement	35 500,00		
TOTAL	10 900,00		10 900,00
investissement			
dépenses	€	recettes	€
2128-414 skate park	-50 000,00	emprunt initial acquisition SAFER	-382 877,25
2135- salle informatique école	-10 000,00	nouveau montant emprunt	150 000,00
2031- frais études agencement locaux mairie	12 841,75	FCTVA	38 490,00
local club tennis	5 600,00	1321-823 subvention haies	-3 000,00
1641-capital emprunts	300,00	contrat pluriannuel stade	4 750,00
21311- toiture Hôtel de ville	-10 000,00	contrat pluriannuel église	12 900,00
21316- columbarium	-3 000,00	contrat pluriannuel local tennis club	39 715,00
2183- matériel bureau et informatique	-10 000,00	contrat pluriannuel toiture mairie	12 500,00
		contrat pluriannuel escalier secours	3 570,00
		contrat pluriannuel toiture les écureuils	2 744,00
		contrat pluriannuel jeux jardin public	3 325,00
		subvention travaux intérêt local Eglise	15 000,00
		subvention DRAC mobilier Eglise	3 125,00
		virement du fonctionnement	35 500,00
TOTAL	-64 258,25	TOTAL	-64 258,25

Il rappelle que lors du vote du budget supplémentaire, il avait été décidé de recourir à l'emprunt pour financer intégralement l'achat de la propriété THOLLET.

L'exécution constatée du budget 2009 permet en fait d'autofinancer cette acquisition à hauteur de 232 877.25€ et de limiter l'emprunt à 150 000.00€.

Patrick BERNELIN remarque que l'on a néanmoins recours à un emprunt partiel, alors que des crédits demeurent inscrits dans des opérations d'investissement qui ne vont pas débiter immédiatement.

Claude VIAL rappelle que l'objectif est de revendre rapidement ce bien en vue de la réalisation d'un projet agricole.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 21 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Jocelyne VIAL, Gérard ALLAIS, Etienne FRISO) **et 2 ABSTENTIONS** (Marguerite EXBRAYAT, Patrick BERNELIN)

APPROUVE les décisions budgétaires modificatives ci-annexées.

2. Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Entente Sportive

Rapporteur : Paul ROCHEFORT, Adjoint au Maire, chargé des finances

Des crédits avaient été inscrits au budget 2009 afin d'acheter trois défibrillateurs et les installer à l'espace Maurice DUBERNARD, au stade et au gymnase.

L'Etat ayant décidé de subventionner les associations qui s'équipaient de défibrillateurs, l'achat a été réalisé directement par trois associations sportives.

La dépense globale s'élève à 5700 € TTC.

Les trois subventions versées par l'Etat représentant 2400 €, je vous propose de verser une subvention exceptionnelle de 3300 € à l'Entente Sportive, à charge pour elle de répartir cette somme entre les sections concernées.

Répondant à une question de Pierre-Édouard GUYOT d'ASNIÈRES de SALINS, Serge OLLAGNIER précise qu'une remise à niveau des formations de secourisme sera proposée aux associations.

Etienne FRISO demande pourquoi cette subvention est versée à l'Entente Sportive, et non pas directement aux trois associations concernées.

Hélène HUGUES répond qu'il est question de redynamiser l'activité de l'Entente Sportive, intermédiaire entre la municipalité et les clubs sportifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITÉ

AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 3300 € à l'Entente Sportive.

3. Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2010

Monsieur Paul ROCHEFORT rappelle que, dans les communes de plus de 3500 habitants, l'élaboration du budget est précédée d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire.

Ce débat a lieu au plus tôt deux mois avant le vote du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice à venir et n'appelle pas de vote de la part du Conseil Municipal.

Il précise que la municipalité ne souhaite pas augmenter le taux des impôts locaux. Le produit des contributions directes devrait donc peu varier ; l'augmentation annoncée des bases étant de 1.2%.

Aucune création de poste n'étant envisagée, les charges de personnel devraient progresser uniquement en fonction des hausses générales du point d'indice et des évolutions de carrière.

On peut alors estimer que l'excédent de fonctionnement devrait être de l'ordre de 600 000,00 €. Cette somme va constituer une recette d'investissement à laquelle s'ajouteront d'autres recettes comme le FCTVA, la TLE et les subventions liées aux travaux d'investissement.

Il convient donc de réfléchir aux investissements qu'il serait souhaitable d'inscrire en 2010.

Le projet de réalisation d'un skate-park est prêt. Le souhait est que cet équipement soit en place dès la fin du premier semestre 2010. Le coût de l'opération est de l'ordre de 50 000€.

Michel DUPREZ annonce que la commission des travaux doit se réunir prochainement afin d'affiner les prévisions. Mais d'ores et déjà il rappelle le projet de création d'un ascenseur à l'école primaire et restaurant scolaire dans le cadre des travaux d'accessibilité des bâtiments aux handicapés.

Il cite également l'étude qui a été engagée afin de réorganiser les bureaux des deux niveaux de la mairie et améliorer le sas d'entrée, dans la perspective d'une meilleure accessibilité aux handicapés. Une première tranche de travaux devra être inscrite dans le budget 2010, soit une enveloppe de 100 000€ environ.

Il souligne également la nécessité de procéder à l'isolation de certains bâtiments communaux.

Claude VIAL note qu'un concours d'architecte devra être organisé, dans le cadre du projet Melchior Philibert.

Bruno LAURENT propose que l'on réfléchisse à l'installation d'un mobilier urbain de communication permettant de signaler les événements municipaux.

4. Objet : Ajustement des tarifs municipaux

Rapporteur : Claude VIAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'ajustement des tarifs municipaux comme suit :

SERVICES		Tarifs 2007	Tarifs 2008	Tarifs 2009	Tarifs 2010
salle polyv- 2 jours habitant de Charly	640,00	700,00	700,00	720,00	750,00
salle polyv- 1 jour	370,00	400,00	400,00	400,00	450,00
salle polyv- 1/2 jour	185,00	220,00	220,00	220,00	250,00
salle polyv- 2 jours extérieur de Charly	1 050,00	1 200,00	1 200,00	1 250,00	1350,00
salle polyv- 1 jour	525,00	700,00	700,00	700,00	750,00
salle polyv-1/2 jour	260,00	400,00	400,00	400,00	450,00
caution	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00
salle polyv- scène	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00
salle polyv- mezzanine ou loge	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
salle polyv- pour assoc de Charly caution	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
Espace M. Dubernard activ. Sportives location 1,5 H/sem					720,00
Stade R. Bourette activ. Sportives location 1,5 H/sem					350,00
Maison pour Tous- 2 jours	170,00	190,00	190,00	200,00	210,00
Maison pour Tous- 1 jour	110,00	120,00	120,00	130,00	140,00
Maison pour Tous- 1/2 jour	60,00	70,00	70,00	75,00	80,00
Concession funéraire 30 ans	285,00	295,00	295,00	310,00	390,00
Concession funéraire 15 ans	190,00	210,00	210,00	210,00	220,00
case columbarium 15 ans	160,00	170,00	170,00	170,00	180,00
case columbarium 30 ans	265,00	270,00	270,00	270,00	300,00
vacation funéraire	8,00	8,00	8,00	20,00	20,00
abonnement bibliothèque	10,00	13,00	13,00	15,00	15,00
repas scolaire	3,34	(+1,5%) 3,52	3,52	3,52	3,65
repas adulte personne âgée	7,42	7,92	8,36	8,36	8,58
repas adulte cantine	7,00	7,00	7,00	7,00	7,00
accueil périscol au ticket lié au Q.F	1,35	1,51	1,51	1,50	1,60
accueil périscol au ticket lié au Q.F	1,90	2,20	2,20	2,20	2,30
accueil périscol au ticket lié au Q.F	2,70	2,81	2,81	2,80	2,90
accueil périscol au forfait lié au Q.F	13,50	15,00	15,00	15,00	16,00
accueil périscol au forfait lié au Q.F	27,00	28,00	28,00	28,00	29,00
accueil périscol au forfait lié au Q.F	19,00	22,00	22,00	22,00	23,00

études surveillées	2,00	2,00	2,00	2,00	2,10
marché le mètre linéaire/1 journée	0,50	1,00	0,75	0,75	0,75
marché le mètre linéaire/1j.sem/forfait 1 mois		4,00	3,00	3,00	3,00
marché le mètre linéaire/1j.sem/forfait 6 mois		20,00	15,00	15,00	15,00
extérieurs M. Philibert/ journée	170,00	200,00	200,00	200,00	250,00
M. Philibert – activités commerciales/journée		700,00	700,00	700,00	800,00
RECEPTIONS ET FETES					
Canettes-boissons alcoolisées et non alcoolisées-				2,50	2,50
Briques- boissons non alcoolisées -				1,00	1,00
boisson au verre				1,00	1,00
Bouteille de champagne				22,00	23,00
coupe de champagne				4,00	4,00
sandwich				3,00	3,00
gaufres/crêpes				1,00	1,00
assiettes mignardises				8,00	9,00
TARIFS PUBLICITAIRES BMO					forfait 3 parutions/an
1/8 page intérieure quadrichromie				60,00	150,00
1/6 page intérieure quadrichromie				85,00	240,00
1/4 page intérieure quadrichromie				140,00	390,00
1/3 page intérieure quadrichromie				160,00	410,00
1/2 page intérieure quadrichromie				195,00	550,00
page intérieure quadrichromie (pleine page)				330,00	900,00
2ème couverture quadrichromie				410,00	1 000,00
3ème couverture quadrichromie				410,00	1 000,00
4ème couverture quadrichromie				450,00	1 150,00
Publi-reportage 1 page quadrichromie				330,00	
Publi-reportage 1/2 page quadrichromie				200,00	
Nouvel annonceur				-40%	-40%
grandes causes				-50%	-50%
frais techniques si nécessaire					50,00

DIT que ces tarifs seront applicables dès le 1^{er} janvier 2010.

5. Objet : Attribution d'une subvention au titre du financement du logement social à GRAND LYON HABITAT

Rapporteur : Claude VIAL

Quatre logements situés 640 chemin des Flachères ont fait l'objet d'une opération d'acquisition – amélioration réalisée par GRAND LYON HABITAT.

Cette opération, qui a bénéficié de subventions de l'Etat et du Grand Lyon est susceptible de bénéficier d'une subvention communale de 6 650 €.

Je précise que cette somme pourra faire partie des dépenses déductibles du prélèvement effectué au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Je vous demande de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention à GRAND LYON HABITAT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A I' UNANIMITE

AUTORISE le versement d'une subvention de 6 650 € à GRAND LYON HABITAT afin de participer au financement de l'opération d'acquisition – amélioration de 4 logements situés 640 chemin des Flachères.

6. Objet : Avenant à la convention pluriannuelle 2009-2011 passée avec le Comité Social du GRAND LYON.

Rapporteur : Paul ROCHEFORT

Le Comité Social de la Communauté Urbaine est une association Loi 1901 dont l'objectif est d'instituer en faveur des agents du Grand Lyon et des collectivités adhérentes toutes formes d'aide, notamment financières et toutes actions de nature à favoriser leur épanouissement personnel, plus spécialement dans le domaine culturel, sportif...

Notre contribution financière au Comité Social se décomposait jusqu'alors en une subvention financière égale à 0,90 % de la rémunération brute du personnel, ainsi que par une subvention de fonctionnement égale à 4.50€ par agent, soit pour 2008 : 4 751,5 €.

Suite à une récente négociation entre les représentants du Grand Lyon et ceux du Comité Social, il a été décidé de modifier le mode de calcul de la subvention financière. Celle-ci ne sera plus indexée sur la masse salariale mais sera égale pour 2009 à la participation de 2008 majorée de 15% soit 5 464.23 €.

Pour les années suivantes, la subvention sera majorée de 2.5% ou de l'indice INSEE des prix à la consommation si celui-ci est supérieur.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention pluriannuelle 2009 – 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A I' UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 à la convention pluriannuelle 2009 – 2011.

7. Objet : Contrat pluriannuel – autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter la subvention attribuée pour la rénovation de l'église

Rapporteur : Monsieur Paul ROCHEFORT, Adjoint au Maire, chargé des finances

L'avenant N° 4 au contrat pluriannuel prévoit une subvention de 92 900,00 € pour la dernière tranche des travaux de rénovation de l'église.

Afin d'obtenir cette subvention, il appartient à notre commune d'adresser au Conseil Général un dossier de demande d'arrêté attributif de subvention, comprenant notamment la délibération de notre conseil approuvant le plan de financement de cette opération.

Les travaux de rénovation sont estimés à 418 270,20 € H.T. et la Direction Régionale des Affaires Culturelles accorde une subvention de 3 125,00 € pour la restauration du confessionnal et de plusieurs statues classées Monuments Historiques ou inscrites à l'Inventaire supplémentaire.

Notre commune finance donc 415 145,20 € H.T. sur ses fonds propres, aucun recours à l'emprunt n'étant prévu.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce plan de financement et autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Général la subvention relative à ces travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A I' UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Général la subvention relative à la rénovation de l'église, tranche 2009.

8. Objet : Enquête Publique sur les déversoirs d'orage du réseau d'assainissement du GRAND LYON – avis de la commune

Rapporteur : Claude VIAL

L'étude détaillée dans le dossier qui a été soumis à enquête publique du 12 octobre au 6 novembre 2009 a pour objectif d'évaluer l'impact des systèmes d'assainissement sur le milieu naturel.

Cet impact se caractérise par la présence de déversoirs d'orage sur les réseaux.

Ces ouvrages nécessitent une demande d'autorisation de la loi sur l'eau. Depuis le 5 juillet 2007, le GRAND LYON est mis en demeure sur ses systèmes d'assainissement vis-à-vis de la Directive Eau Résiduaire Urbaine.

L'étude vise donc à autoriser 5 des 9 systèmes d'assainissement du Grand Lyon : Pierre-Bénite, Fontaine-sur-Saône, Saint Fons, Feysine, Jonage.

Cela représente 348 déversoirs d'orage dont 108 sont soumis à autorisation.

Un seul est situé à Charly, dans le quartier des Gobins et se déverse dans le ruisseau de la fée des eaux. Compte tenu de son débit, il est simplement soumis à déclaration.

Notre conseil devant se prononcer sur ce dossier, je vous proposer d'émettre un avis favorable sur la demande portant sur la régularisation des déversoirs d'orage du réseau d'assainissement du Grand Lyon.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A I' UNANIMITE

EMET un avis favorable sur le dossier d'autorisation au titre des articles L 214 – 1 à 6 du Code de l'Environnement, portant sur la régularisation des déversoirs d'orage et réseaux associés, sur les bassins versants étudiés du territoire de la Communauté Urbaine de Lyon : Pierre Bénite, Fontaines sur Saône, Saint Fons, Feysine et Jonage.

9. Objet : Contrat Enfance Jeunesse : signature d'une convention financière avec la commune de MILLERY.

Rapporteur : Hélène HUGUES

Le 3è contrat enfance signé entre la CAF et les communes de CHARLY et de MILLERY est arrivé à l'expiration fin 2008.

Il n'existe plus qu'un seul contrat composé de deux volets : enfance et jeunesse. Le volet enfance est en cours de renouvellement. Ce volet comprend les actions suivantes : le relais d'assistantes maternelles intercommunales (CHARLY, VOURLES et MILLERY), les établissements d'accueil de jeunes enfants : les Marmousets à MILLERY et les Tiloulous à Charly, les garderies périscolaires des classes maternelles de CHARLY et MILLERY, le centre de loisirs sans hébergement.

Dans le cadre du nouveau contrat, la Caisse d'Allocations Familiales a demandé la désignation d'une commune pilote qui percevra l'ensemble des sommes versées pour les actions intercommunales et assurera le remboursement à l'autre collectivité. La commune de CHARLY sera commune pilote pour les Tiloulous et le RAMI, et la commune de MILLERY pour les Marmousets et le CLSH.

Les critères suivants seront pris en compte :

- taux de participation des enfants de chaque commune
- montant des dépenses nettes supportées par chaque commune :
 - ❖ Subventions
 - ❖ Avantages en nature : locaux, fluides, personnel mis à disposition des associations gestionnaires de structures.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière relative au versement des prestations de la CAF du volet enfance du Contrat Enfance Jeunesse.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L' UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière avec la commune de MILLERY

10. Objet : Vœu pour le maintien de la Commune en zone Gendarmerie

Rapporteur : Claude VIAL

Nous avons appris par la Presse, le 19 juin dernier, que plusieurs Communes de l'agglomération lyonnaise , actuellement sous compétence Gendarmerie, pourraient intégrer une nouvelle police d'agglomération qui serait placée sous un commandement unique Police Nationale.

Cette information a été confirmée par Monsieur le Préfet lors d'une réunion qui s'est tenue en Prefecture le 30 juillet, au cours de laquelle a été précisé le nom des neuf communes susceptibles d'être impactées par cette évolution, parmi lesquelles la nôtre.

Si le souhait des services de l'Etat de voir se mettre en place de nouveaux périmètres d'intervention destinés à éviter que les délinquants n'échappent aux poursuites en même temps qu'ils changent de lieu géographique est louable, il n'est pas du tout adapté à la situation de notre territoire. En effet, contrairement à d'autres villes, et notamment à Paris, où les auteurs de délits sont issus, pour une part non négligeable de la banlieue, la délinquance à Lyon intra muros ne provient que faiblement des Communes périphériques.

De plus, cette modification, sans concertation préalable avec les élus locaux, fait fi des excellents résultats obtenus à ce jour, grâce au travail, à la proximité et à l'efficacité des forces de Gendarmerie. Il est évident que notre population très attachée à sa brigade, qui a su nouer des liens au quotidien et s'intégrer parfaitement à la vie locale, ne peut qu'être défavorable à cette évolution.

J'ajoute que notre Commune a beaucoup œuvré aux côtés de celles d'Irigny et Vernaison pour accueillir, dans les meilleures conditions possibles, la brigade d'Irigny, qui compte aujourd'hui 22 gendarmes. Elle a notamment souscrit, dans le cadre du SIVU, créé à cet effet, un emprunt de 3 300 000 € d'une durée de 30 ans, pour permettre l'installation de la brigade en 2005.

Il ne fait d'ailleurs pour moi aucun doute que l'excellence des équipements et des hommes sont à l'origine du rattachement de la Commune de Millery en 2009, lors de la dissolution de la brigade de Givors.

Dans ce contexte, il me semble important de réitérer l'attachement de notre Commune et des ses habitants à notre brigade de Gendarmerie, et d'émettre le souhait que Charly demeure en zone Gendarmerie.

Gérard ALLAIS demande si ce projet est censé englober les forces de police municipale.

Claude VIAL répond que, d'après les gendarmes, il semblerait que la tendance soit à la hausse des forces de police municipale, et à un transfert de charges sur les communes.

Gérard ALLAIS souhaite savoir si l'entrée de la commune de MILLERY dans le SIVU entraînera une nouvelle répartition de la charge.

Claude VIAL répond par l'affirmative. Il ajoute que dans cette perspective, le nombre de gendarmes est passé de 22 à 24.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L' UNANIMITE

DIT que la Brigade de Gendarmerie, installée à Irigny en 2005, remplit ses missions à la satisfaction générale de la population.

DEMANDE que notre Commune demeure en zone Gendarmerie, et ne passe pas sous la responsabilité d'une « Police d'agglomération » qui ne pourra, en aucun cas, assurer la même présence et la même proximité.

LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE ACTE à Marie-Laure RUE de son information sur le rapport annuel du Grand Lyon relatif au prix et à la qualité des eaux de 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, le groupe « Vivons Charly » est invité à exposer les questions orales préalablement communiquées à Monsieur le Maire.

1 Action du SIGERLy sur la commune, fonctionnement de l'éclairage public.

Etienne FRISO signale des dysfonctionnements au niveau de l'éclairage public du quartier de la Croix des Rameaux.

Claude VIAL dit que le SIGERLy sera interrogé et qu'une réponse plus complète sera fournie.

2 Remise de l'étude du cabinet UP2M pour Melchior Philibert

Jocelyne VIAL souhaite connaître l'état d'avancement de l'étude confiée à UP2M.

Claude VIAL répond que la réflexion se poursuit avec le cabinet. L'étude devrait se terminer en début 2010.

3 Schéma directeur d'urbanisme commercial

Ce schéma a été voté le 2 novembre par le GRAND LYON. Il est question du renforcement du commerce de proximité. Gérard ALLAIS souhaite savoir si des actions précises sont mentionnées et quelle est la part réservée à Charly.

Bruno LAURENT fait état des possibilités d'accéder au SDUC sur Internet.

Claude VIAL remet l'ensemble du document à Gérard ALLAIS.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDIT

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le 11 Janvier 2010.